

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021

Présents : M.M Philippe CHALLANT, Serge GREMILLOT, Jacques ROUSSEL, Alexis COUTURIER, Thierry CHANSON, Éric JACQUEL

Mmes Julienne EME, Cécile ROUSSEAU, Annick DURAND, Françoise LALLEMAND, Sandrine FOLLOT - ZANON, Brigitte COUET

Procuration : M. James DUPONT à M. Alexis COUTURIER

Absents: Mme Marie-Catherine VERRY
M. Grégory TOMCZAK

Secrétaire de séance: M. Éric JACQUEL

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire désigne à l'unanimité,

- Monsieur **Éric JACQUEL** est nommé secrétaire de séance.



2 - Approbation de la séance précédente

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire adopte à l'unanimité,

- Le Procès-verbal de la séance du 27 Mai 2021.



3 - Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par Le Conseil Municipal

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°19/20 du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

➤ Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) du 28 Mai au 5 Juillet 2021:

N° dossier	Propriétaire	Adresse du bien	Références cadastrales	Surface	Propriété Bâtie : B Non Bâtie : NB
07/21	M.V Mme M	41 Grande rue	AB n°104 AB n°105	3a 17ca 5a 23ca	B
08/21	Mme S	6 rue des Véronnes	D n°661 D n°662	23a 94ca 23a 93ca	B NB

➤ Concessions de cimetière depuis le 27 Mai 2021 : 1 100 €

Le Conseil Municipal prend acte du présent compte-rendu



4 - Demande de subvention auprès du Grand Belfort au titre du fonds d'aides aux communes - Année 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réfection de la rue du Chemin de la Forge et de la reprise des bordures de la Grande rue (RD 465) à Sermamagny. Ces travaux interviendront respectivement par le décapage et la mise en œuvre mécanique d'un enduit bicouche à l'émulsion de bitume et de gravillons (Chemin de la Forge) et, pose et repose de bordures, pavés regards, grilles et enrobés (Grande rue).

Le coût total des travaux s'élève 10 295 € H.T soit un montant total de 12 354 € T.T.C.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, le Conseil Municipal sollicite une aide financière au titre du fonds d'aides aux communes pour l'année 2021 au taux maximum de 50% soit d'un montant de 5 147.50 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T	Détail	Montant H.T	Taux
Réfection du chemin de la Forge sur une surface totale de 280 m ² . Pose d'un enduit bicouche à l'émulsion de bitume et de gravillons	3 920.00 €	<u>Aides publiques sollicitées</u> Grand Belfort	5 147.50 €	50 %
Pose et repose de bordures, pavés, regards, grilles y compris remise en place d'enrobés - Grande rue	6 375.00 €	<u>Autofinancement</u> Fonds propres	5 147.50 €	50%
TOTAL :	10 295.00 €	TOTAL :	10 295.00 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite une aide financière auprès du Grand Belfort au titre du fond d'aides aux communes année 2021 d'un montant de 5 147.50 €,
- adopte l'opération qui s'élève à 10 295.00 € H.T soit 12 354,00 € TTC,
- approuve le plan de financement prévisionnel établi comme ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

5 - Demande de subvention auprès du Grand Belfort au titre du fonds d'aides aux communes - Année 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la rénovation thermique, il convient de remplacer la chaudière du bâtiment de la Mairie par une chaudière à condensation afin d'avoir une meilleure maîtrise voire de diminuer la consommation énergétique du bâtiment.

Le coût total des travaux s'élève à 16 148,40 euros H.T soit un montant de 19 378,08 euros T.T.C.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, le Conseil Municipal sollicite une aide financière au titre du fonds d'aide aux communes pour l'année 2021 au taux de 20.46% soit pour un montant de 3 303.88 euros.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T	Détail	Montant H.T	Taux
Fourniture d'une chaudière à condensation VAILLANT type ECOVIT exclusive VKK 476/	16 148.40 €	<u>Autofinancement</u> Fonds propres	4 844.52 €	30 %
		<u>Aides publiques sollicitées</u> Grand Belfort	3 303.88 €	20.46 %
		Subvention DSIL	8 000.00 €	49.54 %
TOTAL :	16 148.40 €	TOTAL :	16 148.40 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- sollicite une aide financière auprès du Grand Belfort au titre du fonds d'aides aux communes au taux de 20.46 % pour un montant total de 3 303.88 €,
- adopte l'opération qui s'élève à 16 148,40 € soit 19 378,08 € TTC,
- approuve le plan de financement prévisionnel établi comme ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.



6 - Indemnité de stage

Considérant le travail réalisé par Madame Nejma KERMICHE, étudiante au Cours Notre Dame des Anges de Belfort durant un stage qui s'est déroulé du 25 Mai au 2 Juillet 2021 effectué au service de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui attribuer une indemnité de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la proposition de Monsieur le Maire et, décide d'attribuer une indemnité de stage de 300 € à Madame Nejma KERMICHE,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.



7 - Renouvellement de la mise à disposition de la Maison Bardy pour des cours de yoga

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de Madame Elisabeth DEBUS, enseignante de Yoga, pour la mise à disposition de la Grande salle de la Maison Bardy pour proposer une activité de Kundalini Yoga à partir du Mercredi 8 Septembre 2021 (si les conditions sanitaires le permettent).

Les cours se dérouleront le mercredi en deux séances d'une durée de 1h30 chacune de 10h à 11h30 et de 12h à 13h30, à raison d'une fois par semaine.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation financière de location de la salle à 12€ /jour d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la mise à disposition de la grande salle de la Maison Bardy à Madame Elisabeth DEBUS pour des cours de yoga les mercredis de 10h à 11h30 et de de 12h à 13h30 (si les conditions sanitaires le permettent),
- fixe le tarif de location de la Maison Bardy à 15€/utilisation.



8 - Renouvellement de l'acte de concession d'un droit de chasse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéance du bail ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Sermamagny, à la fermeture de la période de chasse 2020.

Il fait part qu'il convient de refaire une convention pour l'ouverture de la chasse 2021.

Monsieur le Maire propose de reconduire le droit de chasse pour un montant de 220 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- approuve la convention pour l'ouverture de la chasse 2021,
- autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec l'ACCA de Sermamagny,
- décide de céder à 220€ le droit de chasse dans les bois communaux.



9 - Motion contre le projet de contrat État-ONF 2021-2025 proposé par l'État

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour lui présenter ce contrat et notamment les deux points suivants :

♦« un soutien complémentaires des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 depuis 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »

♦« adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'État notamment e poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Considérant :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat État-ONF,
- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur,
- Les déclarations et garanties de l'État reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF,
- Exige la révision complète du projet de contrat État-ONF 2021-2025,
- Demande que l'État porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.



Questions Diverses

Attribution de subvention aux associations - Remerciements

Lors des précédents conseils municipaux, des subventions ont été octroyées à diverses associations. Ces dernières ont transmis en Mairie, des courriers de remerciements.

Merci 

Retour sur le projet de MAM (Maison des assistantes maternelles)

Suite au dernier compte rendu du conseil municipal du 25 Mai 2021, dans lequel les assistantes maternelles de la commune étaient invitées à donner leur avis / observations, un courrier est parvenu en Mairie. Cette personne est contre le projet en justifiant qu'il faut préserver le travail des assistantes maternelles de la commune.

Pour ces raisons, le conseil Municipal ne donnera pas suite au projet.



Vente de bois du 14.06.21

Le 14 juin dernier avait lieu une vente de bois feuillus à Lure aux entreprises professionnelles par le biais de l'ONF. Le bois proposé à la vente représente un volume de 127 m³ de chêne et d'hêtre. Un prix de retrait a été fixé à 8400 €. Cependant le lot n'a pas trouvé preneur au prix fixé. La meilleure offre proposée était de 5282 €. La commune ne souhaitant pas « brader » le bois communal, le lot reste invendu et sera proposé à la prochaine vente.



Tour cycliste du Territoire de Belfort les 17 et 18 Juillet 2021

A l'occasion de cette épreuve sportive, la rue de Valdoie sera interdite à la circulation de tous véhicules le samedi 17 Juillet de 16h30 à 17h45 (sauf riverains). Une déviation est mise en place par la desserte (RD5).

Le dimanche 18 Juillet 2021, le tracé du parcours du contre la montre passera par la rue des champs des côtes pour rejoindre la route du bois d'Eloie. Les cyclistes poursuivront sur la commune de Valdoie pour rejoindre Sermamagny par la rue de Valdoie. Par mesure de sécurité et pour éviter que les cyclistes ne croisent les véhicules, les rues des Champs des Côtes, d'Eloie et de la Chamarre seront mises à sens unique durant toute l'épreuve de 8h à 12h.

L'accès à la rue des Champs des côtes se fera uniquement par le rond-point du cheval, et la sortie par la rue d'Eloie.

L'accès à la rue de la Chamarre sera possible mais la sortie se fera par la rue sous le bois à Chaux.

La route du bois d'Eloie sera quant à elle totalement interdite à la circulation de tous véhicules.

L'organisateur (Avenir Cycliste du Territoire de Belfort) se chargera de la mise en place des panneaux et, des signaleurs seront présents sur place.



Eurockéennes du 20 au 24 juillet

Cette année, Territoire de Musiques organisera un festival des Eurockéennes réduit avec une jauge maximale de 1000 personnes par jour. Les concerts auront lieu sur une zone délimitée côté étang de la Véronne (à proximité des nouvelles passerelles).

La rue d'Evette ne sera pas barrée ni réglementée à la circulation. Les festivaliers stationneront uniquement sur les parkings du Malsaucy prévus à cet effet. Il n'y aura pas de camping ni de parking sur les terrains rue de la Pouchotte.



Entretien des espaces publics

Suite à des plaintes notamment sur l'entretien du cimetière, lors du débroussaillage, des herbes peuvent être projetées sur les pierres tombales. Cependant, les employés communaux ne sont pas en mesure de nettoyer chaque concession. Ils passeront le souffleur pour en retirer la plus grande partie. Par ailleurs et pour rappel, le désherbage entre les concessions n'est pas à la charge de la commune mais aux concessionnaires. Nous vous remercions pour votre compréhension.



Les espaces verts communaux sont gérés par les agents du service technique, mais la population est naturellement invitée à participer et à s'associer à l'embellissement de la commune par l'entretien des bandes d'herbe situées entre voirie et propriété, le désherbage des massifs, des pots...

Si chacun est sensibilisé pour préserver et améliorer son cadre de vie, chacun se responsabilise et entretient régulièrement les abords de sa propriété. La contribution de tous rendra notre village encore plus beau.



Services à la personne à destination des Aînés

Face au nombre croissant de demandes de riverains pour des travaux de nettoyage, de transport à la déchetterie, de déneigement... réalisés par les employés communaux au profit des personnes âgées de la commune, nos services ne sont plus en mesure de répondre à l'ensemble de ces demandes personnelles. Il est possible de solliciter une entreprise/association humanitaire/d'insertion :

Passerelles pour l'emploi, les Chantiers de l'économie solidaire ainsi que les **Travaux solidaires jardin**. Tél. : 03 84 26 55 55.

Territoire d'emplois : mise à disposition de personnel - travail temporaire. Tél. : 03 84 90 23 66 ;

Indibat 90 : mise à disposition de personnel - travail temporaire. Tél. : 03 84 27 54 54 ;

Les Chantiers de l'Economie Solidaire : nettoyage et entretien des espaces extérieurs. Tél. : 03 84 58 98 93 ;



Fermeture des services municipaux pendant les congés d'été

En raison des congés d'été, le secrétariat de Mairie sera fermé :
Les vendredis 16, 23 et 30 Juillet 2021,
Les mardis 3, 10 et 17 Août 2021.

Les permanences des élus n'auront pas lieu durant le mois d'Août. Reprise le jeudi 2 Septembre à partir de 17h30.

La médiathèque sera fermée le 28 Juillet 2021 et du 2 au 20 Août 2021 inclus.



La municipalité vous
souhaite un bel été
à tous

